



MUNICIPALITE

**RAPPORT-PREAVIS N° 19/2004
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Renforcement de la sécurité en ville de Vevey
et réponse à la motion de Mme et MM.
Christiane Oguey, Christophe Jobin,
Jean-Pierre Boillat, Alain Gonthier,
Vladimir d'Angelo et Jean-Marie Racine
sur le même objet**

Séance de la commission :

mardi 29 juin 2004, 19h00

Vevey, le 11 juin 2004

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Suite au désir du Conseil communal de voir cet objet traité par une commission ad hoc d'une part et au dépôt d'une motion sur ce sujet d'autre part, la Municipalité se réfère au contenu de son préavis n° 9/2004 qui est adapté, qui tient compte du report imposé dans le temps des mesures préconisées et qui est complété par une réponse à la motion précitée (cf chi 3, 4, 5, 6 et conclusion).

1. **Exposé préalable**

Lors de la séance du Conseil communal du 11 mars 2004, le Syndic Dominique Rigot, au nom de la Municipalité, a manifesté son intention de renforcer la sécurité de la population veveysanne, en s'élevant avec véhémence contre la violence exercée sous différentes formes allant de l'incivilité au crime en passant par les lésions corporelles graves.

Convaincue de la nécessité d'agir rapidement et avec pragmatisme, la Municipalité entend faire face aux inquiétudes de la population en renforçant de manière significative la surveillance du territoire, ceci par ses propres moyens, afin de compléter la nouvelle organisation policière mise en place.

Ces dispositions seront assorties de mesures supplémentaires d'encadrement de la jeunesse.

2. **Aspect financier**

Comme déjà indiqué, la Municipalité estime que la population veveysanne mérite qu'un montant de l'ordre de 1% du budget communal soit consacré au renforcement de sa sécurité.

3. **Choix des moyens**

Comme évoqué, la Municipalité entend conserver la maîtrise de cette opération. Compte tenu de ce qui précède (cf chi 2) et pour répondre aux besoins, les options suivantes doivent être prises dans les meilleurs délais :

3.1. **Encadrement (adolescence/jeunes adultes)**

- engagement d'un(e) éducateur(trice) de proximité supplémentaire à 50%,
- renforcement de 25% du personnel des "ateliers emploi" du projet "Ginkgo".
- offre de stages, au sein de l'Administration communale, aux jeunes sans formation, en vue d'engager, avec et pour eux, un processus d'intégration professionnelle les préparant à un futur apprentissage.

3.2. **Autres mesures ou précisions – Réponse à la motion de Mme et MM. Christiane Oquey, Christophe Jobin, Jean-Pierre Boillat, Alain Gonthier, Vladimir D'Angelo et Jean-Marie Racine**

- a) **Engagement d'un éducateur de proximité supplémentaire**
(cf motion : soutenue par les motionnaires)

Projet "Ginkgo"

Destiné aux jeunes en difficulté de Vevey entre 14 et 22 ans, ce projet met à disposition un lieu où le jeune peut être écouté et encouragé en fonction de ses projets. Des ateliers de recherches d'emploi sont proposés avec cinq ordinateurs, l'accès Internet et un téléphone pour concrétiser les démarches. Des appuis scolaires, des repas pris en groupe pour stimuler la discussion et faire un travail de prévention auprès de ce public cible ainsi que des sorties sportives et culturelles visant à renforcer le lien complètent les prestations offertes.

Ce projet est financé par la Ville de Vevey pour le salaire de l'éducateur de proximité et pour une partie de son budget "accompagnement", le reste étant, pour 2004, pris en charge par la Commission de prévention Riviera et des sponsors privés.

Groupe de travail "jeunes en rupture"

Partant du constat que l'on trouve de plus en plus de jeunes sans orientation dans les rues de la Riviera, ce groupe de travail a été créé en été 2003 avec l'éducateur de rue d'ACT qui travaille à Montreux, afin de proposer des solutions concrètes pour répondre à cette problématique.

Font partie de ce groupe de travail :

Les Services sociaux de Vevey, de La Tour-de-Peilz et de Montreux, le Service de protection de la Jeunesse, Antenne Riviera, Equinox et le Centre d'animation de Montreux, l'ORP Riviera et le Semestre de motivation de Vevey, la Police Riviera, l'éducateur de rue d'ACT à Montreux et l'éducateur de proximité du Service Jeunesse de la Ville de Vevey.

Ce groupe publiera prochainement ses conclusions afin d'initier un débat régional autour de cette problématique.

Le personnel supplémentaire d'encadrement permettra de renforcer le travail de prévention auprès des jeunes en rupture qui potentiellement peuvent présenter un danger pour eux-mêmes ou pour d'autres citoyens par leur comportement violent, par la petite délinquance ou encore par la consommation d'alcool et/ou de stupéfiants de manière abusive.

b) Actions complémentaires spécifiques de soutien aux associations et instances oeuvrant en faveur de la jeunesse

(cf motion : expérience présence de "Grands Frères")

Cette question est encore à l'étude et dépendra du résultat des mesures mises en place.

c) Offre de stages au sein de l'Administration communale, aux jeunes sans formation

(cf motion : soutenu par les motionnaires, voir rétribution, durée, mesures d'accompagnement, perspectives réelles de formation, démarche généralisée aux entreprises).

Cette prestation est ouverte aux jeunes gens et jeunes filles, inscrits ou non à l'ORP, arrivés au terme de leur scolarité obligatoire, qu'ils bénéficient ou non du RMR.

Une dizaine de places de stage sont d'ores et déjà recensées et pourront être occupées dès l'accord du Conseil communal.

La sélection, le suivi des stagiaires, les relations avec les maîtres de stage et les institutions partenaires, la gestion administrative de cette prestation impliquent l'engagement d'un travailleur social à temps partiel (50%) en relation avec le projet "Ginkgo", pour un montant estimé à fr. 45'000.--/an. Une enveloppe de fr. 20'000.-- est prévue en plus pour encourager les stagiaires.

Par ailleurs, et à titre d'exemple, il est utile de rappeler que le SEMO, créé par la Direction des services sociaux et géré maintenant par l'OSEO, dispose de 5.7 EPT (sans compter les enseignants) pour l'encadrement et la gestion de cette mesure LACI ouverte à 45 jeunes.

d) **Forum parents-école / Structure analogue**
(cf motion : à réactiver)

Le forum parents-école a été créé au printemps 2000 à la suite des rencontres organisées en janvier de la même année au sujet des problèmes de violence qui avaient secoué l'établissement secondaire peu avant Noël 1999.

Il vise à développer les relations entre les parents et l'institution scolaire dans un esprit de partenariat. Cette forme de dialogue entre l'école et les parents n'est pas remise en question, mais il est apparu, avec l'expérience, qu'il fallait revoir la manière de l'organiser, le noyau en place, fortement lié à la Commission scolaire, ayant tendance à s'essouffler.

A l'avenir, un nouveau groupe de pilotage se chargera de donner les impulsions aux futurs forums. Il sera formé :

- d'un(e) représentant(e) de l'Association des maîtres de l'établissement primaire;
- d'un(e) représentant(e) de l'Association des maîtres de l'établissement secondaire;
- d'un(e) représentant(e) du futur Conseil d'établissement (destiné à remplacer la Commission scolaire);
- d'un(e) représentant(e) de l'Association de parents d'élèves (APE) en voie de constitution à Vevey.

L'appui logistique restera l'affaire de la Direction de l'éducation.

Le prochain forum est prévu pour l'automne 2004 et la cadence devrait ensuite rester semestrielle.

e) **Institutions privées et publiques**

(cf motion : renforcer les liens entre les différentes institutions privées et publiques qui s'occupent des enfants, pré-adolescents et jeunes adultes)

Depuis de nombreuses années, la commune a non seulement établi des liens étroits avec les institutions et associations actives dans l'encadrement des adolescents et jeunes adultes, mais elle a été à plusieurs reprises à la base de leur mise en action. C'est ainsi que le SEMO (Semestre de motivation) a été créé, à l'origine, par la commune de Vevey, financé d'abord par Vevey et La Tour, avant d'être repris, dans le cadre des missions confiées par le canton, par l'OSEO (Œuvre suisse d'entraide ouvrière). Le SEMO accueille aujourd'hui tous les mineurs sans emploi à titre de première mesure d'insertion, ainsi que de jeunes adultes sans formation.

Outre le projet "Ginkgo", mis en œuvre par Animation Jeunesse, les Services sociaux sont étroitement associés à la démarche du BIO (Bilan-Information-Observation), une opération destinée aux jeunes adultes et pilotée par l'OSEO sous l'égide de l'ORP (Office régional de placement). Elle est destinée aux jeunes sans formation et constitue l'embryon d'une politique cantonale en faveur des bénéficiaires de mesures «bas-seuil»

(sans qualification). Cette offre complète les mesures également proposées par ACT dans le cadre de la prévention et de la réinsertion des toxicomanes.

Enfin, la Fondation «Intégration pour tous», créée par des entreprises, pourra certainement être sollicitée dans le cadre de cette démarche. Cette fondation, dont un des lieux de consultation est dans les locaux des Services sociaux, était orientée au départ uniquement vers le soutien aux handicapés, mais son action se tourne également vers l'offre de stages pour des personnes ayant de grandes difficultés à s'insérer dans le marché du travail.

Outre ces structures privées ou para-publiques, il est évident que les Services sociaux sont étroitement impliqués, voire sont les acteurs principaux dans la recherche des mesures d'insertion et de réinsertion prévues par la Loi sur le chômage, le RMR (Revenu minimum de réinsertion) et l'ASV (Aide sociale vaudoise).

f) **Encadrement para et périscolaire**

(cf motion : assurer la continuité d'un encadrement para et périscolaire : devoirs surveillés, cantine scolaire, accueil de tranches d'âge qui ne seraient pas prises en charge, entre les unités d'accueil temporaire (Pomme d'Or) et Equinox. Favoriser une collaboration encore plus étroite entre l'école et les Services dépendant de Jeunesse et Sport).

Les établissements scolaires – qui dépendent du canton – sont responsables de la prise en charge des élèves durant les heures d'école. En dehors des heures d'école et pendant les 14 semaines de vacances scolaires, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents qui peuvent recourir aux nombreuses structures d'accueil gérées par la commune (garderies, centre de loisirs), les associations d'utilité publique (Entraide familiale, colonies de vacances, par exemple) ou par des organisations privées (haltes-garderies, jardins d'enfants, etc).

Pour sa part, la population veveysanne dispose :

- des garderies communales (de l'âge de 6 semaines à la 2^{ème} enfantine) du lundi au vendredi de 06h30 à 19h00;
- de haltes-garderies et de jardins d'enfants privés;
- de deux unités d'accueil pour écoliers (JAPE), durant les périodes d'école;
- des devoirs surveillés pour élèves des deux cycles primaires et du cycle de transition secondaire;
- de la salle à manger scolaire du Panorama, ouverte aux élèves des établissements primaire et secondaire entre 11h30 et 13h30 chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi;
- de l'espace de rencontre et d'animation Equinox;
- du centre de documentation de Ste-Claire (pour les élèves secondaires);
- de la bibliothèque municipale.

A cela s'ajoutent toutes les possibilités d'activités de loisirs, culturelles et sportives offertes par les nombreuses sociétés locales et les services de la ville (Animation sport et jeunesse et Direction de l'éducation).

Durant les vacances scolaires d'été, sont notamment proposés le passeport vacances (2 x 2 semaines), les colonies de vacances (2 semaines), un camp sportif (1 semaine), la colonie de jour (2 semaines). Cette liste n'est pas exhaustive.

Encadrement spécialisé

Quelques cas difficiles ne tirent aucun bénéfice des structures à disposition et posent de gros problèmes aux maîtres des classes d'enseignement spécialisé chargés de les accueillir. La Commission scolaire a pu s'en rendre compte récemment au cours d'une

discussion avec les enseignants concernés et a décidé d'intervenir auprès de l'Etat. Il s'agit d'une minorité de jeunes auxquels nos structures scolaires ne conviennent pas, qui se signalent par un taux d'absentéisme élevé, et qui n'ont d'autre but que de zoner, avec les graves conséquences que ce comportement peut engendrer par la suite.

Pour eux, un protocole d'encadrement devrait être défini avec l'institution scolaire et des instances telles que le SPJ ou le semestre de motivation, sous l'égide de la Conseillère sociale école-famille.

Lors d'un récent entretien avec la Direction de l'éducation et la conseillère sociale, les responsables de la Villa St-Martin (dépendance de la Fondation des Airelles spécialisée dans l'accueil de jour pour adolescents rencontrant d'importants problèmes sociaux, familiaux et scolaires) ont présenté un projet de doublement de la capacité de prise en charge socio-éducative en la portant à env. 30 jeunes par année. La Municipalité propose de soutenir ce projet représentant pour la ville un coût estimé à fr. 130'000.--/an.

g) **Lien entre générations**

(cf motion : Renouer le lien entre les générations, contacter les clubs du troisième âge afin de trouver des synergies avec des retraités qui seraient intéressés par le développement d'activités entre les générations. Lecture, balades, devoirs accompagnés, etc... Le sentiment de peur naît également de l'ignorance, de la méconnaissance de l'autre. Renforcer les liens entre les générations est une manière d'abolir la peur ou du moins l'amoinrir).

Des expériences très heureuses ont lieu dans diverses classes primaires pour favoriser le développement du goût pour la lecture (action lire et faire lire). Des personnes de plus de 50 ans, extérieures à l'école, se rendent périodiquement dans les classes intéressées et travaillent avec des petits groupes d'élèves à l'étude de divers ouvrages.

Le Pédibus fonctionne également grâce à l'apport de quelques retraités.

Ce sont là deux activités qui sont encouragées et pour lesquelles il sera fait un plus large appel aux retraités désirant garder le contact avec les jeunes générations.

h) **Communautés étrangères**

(cf motion : Favoriser le développement, par les communautés étrangères elles-mêmes, de leurs propres moyens de prévention et de médiation).

La Commission municipale pour l'Intégration des étrangers a fonctionné activement ces dernières années et a permis d'associer la plupart des communautés étrangères à la vie sociale et politique de la ville. Plusieurs initiatives ont en particulier permis de relancer le processus d'intégration, par l'information sur la naturalisation et la diffusion des directives concernant les droits politiques.

Consciente de la force d'encadrement que représentent les communautés étrangères, la Municipalité s'est efforcée d'établir une relation de confiance avec ces groupements associatifs. La politique menée depuis 2001 en la matière, avec ses volets culturel, scolaire et statistique, a porté ses fruits. La création des Rencontres interculturelles, la formation des médiateurs d'Appartenances, la disposition de données trimestrielles sur les flux de population, ont constitué des points forts dont la Municipalité a pu tirer des enseignements pour orienter sa politique générale.

Enfin, les efforts portés sur l'intégration des quartiers sont indiscutablement une action visant à améliorer l'intégration harmonieuse de toute la population. Le mandat confié à l'association Appartenances pour l'analyse du quartier de Gilamont, les propositions

contenues dans son rapport et déjà mises en œuvre (réaménagement urbain, contacts avec les services, formation des médiateurs, cours aux mères musulmanes, jouerie, etc.), tout cela a permis de redonner à ce quartier menacé de «ghettoïsation», voire de communautarisme, un sentiment nouveau d'appartenance à la collectivité veveysanne.

Les cours de français, offerts aux adultes dans les quartiers et aux candidats à la naturalisation par l'entremise de l'association Français en Jeu, s'inscrivent également dans cette politique globale d'homogénéisation de la population veveysanne. Ces orientations sont d'ailleurs visiblement en phase avec les objectifs de la Confédération, puisque plusieurs de ces projets ont fait l'objet d'un soutien financier de la Commission fédérale des étrangers (CFE).

i) **Police - Collaborations**

(cf motion : Evaluer l'action de la Police, ses besoins, ses collaborations possibles et les distances à maintenir avec les autres intervenants).

Deux moyens principaux permettent d'évaluer l'action de la police :

Il s'agit des statistiques qui permettent d'établir pragmatiquement le nombre et le type d'interventions réalisées respectivement les délits commis ayant fait l'objet de plaintes pénales, respectivement les interventions diverses à caractère social ou autres résultant de sollicitations particulières, respectivement les actions menées en chiffrant le temps consacré et les moyens engagés.

Le 2^{ème} moyen d'évaluation réside dans l'évaluation de la satisfaction ou de l'insatisfaction tant des autorités que des citoyens, des actions menées par la police. La fonction zone pilote de l'organisation policière de la Riviera a conduit à ce qu'un diagnostic de la sécurité soit mené dans le cadre de l'évaluation préalable des dispositions prises. Le diagnostic devra être effectué régulièrement pour permettre effectivement d'obtenir des indications claires par rapport aux attentes formulées par citoyens et autorités. Pour le reste, les besoins de la police font l'objet d'évaluations permanentes liées aux actions à entreprendre, respectivement au temps à consacrer aux différentes tâches liées directement à la fonction. Les collaborations sont développées actuellement dans le cadre de la réforme, notamment sur le plan régional; elles peuvent certes être améliorées, comme souligné du reste par les autorités municipales, en rapprochant les processus Police de Proximité et Police-Secours, la fonction pilote devant servir précisément dans le cadre de l'étude du projet Police 2000 à obtenir l'organisation la plus adaptée. Une évaluation intermédiaire confiée à un expert neutre devrait permettre la mise en place de mesures correctrices.

S'agissant de la distance à maintenir avec les autres intervenants, elle est clairement fixée par des obligations légales et ne pose pas de problème majeur dès le moment où la police et les autres intervenants agissent en tant que partenaires à la recherche de solutions à des problèmes qui peuvent être les mêmes mais pour lesquels chacun des intervenants disposent d'actions bien particulières à mener.

j) **Commission municipale "Sécurité"**

(cf motion : à consulter)

La Commission municipale de la sécurité est évidemment consultée dans ce contexte; elle s'est du reste réunie pour débattre des préoccupations signalées après le drame de la rue du Simplon. Composée de techniciens comme de représentants du Conseil communal, les approches de ces membres sont très diverses et permettent difficilement d'aboutir au consensus général. Ses membres politiques servent de liens entre les réflexions des différents groupes, la Municipalité et les divers partenaires techniques.

3.3. Surveillance

- Engagement de 8 Gardes municipaux supplémentaires à affecter principalement à la surveillance de l'ensemble du territoire communal. Ce personnel, placé sous la conduite d'un sous-officier de police, complètera l'effectif existant rattaché à la Police municipale au profit exclusif de la commune de Vevey.

Mission

- Surveillance des parcs et promenades publics;
- Patrouilles pédestres de prévention et de surveillance (patrouilles générales ciblées en fonction des objectifs recherchés, savoir, présence visible aux abords des écoles, dans les parcs et promenades publics, sur les cheminements piétonniers, les quais, etc...)
- Patrouilles de surveillance nocturne et présence aux endroits sensibles, présence et patrouilles à proximité des lieux d'animations (Gare, Rocking Chair, Temps Modernes, Neury's, salle Del Castillo, Bout du Monde, Oriental, etc)
- Engagements ponctuels lors de manifestations, service d'ordre, circulation, parcage et présence préventive (tours cyclistes, manifestations sur la voie publique, artistes de rue, le cinéma en plein air, courses cyclistes, course de la Vieille Ville, rétro-mobilité, etc).
- Contrôle du stationnement des véhicules (général et zones limitées).

"L'identification des personnes est possible par les gardes municipaux exclusivement en cas de flagrant délit d'infractions relevant de leurs compétences (infractions dans le domaine du stationnement, respectivement à des règlements communaux)".

Horaire de travail

Le personnel supplémentaire affecté essentiellement à la surveillance fonctionnera selon un horaire de travail adapté à la mission et sera indemnisé en tenant compte de l'horaire irrégulier comportant des prestations nocturnes.

Uniformes et équipement

Les frais d'uniformes et d'équipement représentent un investissement de base de fr. 13'600.-- pour 8 personnes.

Infrastructure

Les mesures de restructuration (vestiaires/bureau) et d'aménagement nécessaires à l'hébergement du personnel en question dans l'immeuble de la rue du Simplon 38 engendreront une dépense de l'ordre de fr. 5'000.--.

4. **Récapitulation des coûts**

		<u>2004</u>
		Prorata temporis (3/12)

4.1. Educateur(trice) de proximité à 50%	* fr. 45'000.--	11'250.--
4.2. Renforcement personnel (25%) projet "Ginkgo"	* fr. 20'000.--	5'000.--
4.3. Frais supplémentaires de fonctionnement projet "Ginkgo" (<u>dès 2005</u>)	* fr. 7'500.--	--.--
4.4. Travailleur social à 50% pour l'encadrement des stagiaires	* fr. 45'000.--	11'250.--
4.5. Encouragement aux stagiaires	* fr. 20'000.--	5'000.--
4.6. Encadrement spécialisé "Villa St-Martin"	* fr. 130'000.--	32'500.--
4.7. 8 Gardes municipaux	* fr. 632'800.--	158'200.--

Subtotal :	fr. 900'300.--	223'200.--
4.8. Uniformes et équipement de base (montant unique)	fr. 13'600.--	13'600.--
4.9. Infrastructure (montant unique) (* = coûts annuels)	fr. 5'000.--	5'000.--

	fr. 918'900.--	241'800.--
	=====	

5. **Demande de crédit supplémentaire au budget 2004**

Dans la mesure où le financement des moyens à mettre en œuvre touche à des postes figurant au budget communal, la Municipalité sollicite pour 2004 un crédit supplémentaire de fr. 241'800.--, calculé prorata temporis pour 3 mois pour les nouvelles charges annuelles. Ce montant sera ventilé en fonction des dépenses effectives, dans les comptes budgétaires concernés des services suivants :

<u>Animation jeunesse</u> :	chi	4.1./4.2.
<u>Services sociaux</u> :	chi	4.4./4.5.
<u>Education</u> :	chi	4.6.
<u>Sécurité – Gardes municipaux</u> :	chi	4.7/4.8.
<u>Equipeement-Service technique</u> :	chi	4.9.

6. **Bilan et prévisions**

Le détail de la ventilation du crédit supplémentaire demandé et son incidence comptable seront mis en exergue dans les comptes communaux 2004. Le budget 2005 tiendra compte des éléments chiffrés consécutifs à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues. Le rapport de gestion renseignera sur la mise en application des dispositions prises.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le rapport-préavis no 19/2004, du 11 juin 2004, sur Renforcement de la sécurité en ville de Vevey et réponse à la motion de Mme et MM. Christiane Oguey, Christophe Jobin, Jean-Pierre Boillat, Alain Gonthier, Vladimir d'Angelo et Jean-Marie Racine sur le même sujet
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité le crédit supplémentaire demandé au budget communal 2004 par fr. 241'800.--, pour le renforcement de la sécurité en ville de Vevey;
2. de prendre acte que le budget communal 2005 tiendra compte des incidences financières découlant des décisions prises en relation avec le présent rapport-préavis;
3. de prendre acte de la réponse à la motion de Mme et MM. Christiane Oguey, Christophe Jobin, Jean-Pierre Boillat, Alain Gonthier, Vladimir d'Angelo et Jean-Marie Racine sur le même objet et de la considérer comme réglée.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud

Municipaux-délégués : Municipalité in corpore

Annexe : grille d'analyse concernant le développement durable



*Actions pour l'Avenir
Agenda 21 Vevey*

Grille de lecture pour l'analyse de projets et préavis / rapport-préavis

La présente grille est prévue pour être utilisée en guise d'aide à la décision. Elle est destinée à faire prendre conscience des différents aspects en jeu et à stimuler la réflexion entourant les questions liées au développement durable.

Les préavis devraient contenir une synthèse des réponses apportées à ces questions.

A. Le projet est-il cohérent sur le plan économique ?

1. En quoi le projet est-il rentable et pour qui ?
2. A-t-on pris en compte totalement, partiellement, ou pas du tout les coûts indirects des impacts environnementaux (transports, matériaux, etc.) et sociaux (conditions de production, santé, etc.) ?
3. Le financement tient-il compte de la situation financière de la commune (autofinancement, endettement, cash-flow) ?

B. Le projet est-il cohérent au niveau du tissu social ?

4. Y a-t-il eu consultation – concertation – participation du public et des personnes intéressées/concernées ?
5. Dans quelle mesure le projet satisfait-il les objectifs exprimés par les destinataires ?
6. Répercussion du projet sur le marché du travail à court, moyen et long terme (maintien/suppression/création d'emplois) ?

C. Le projet est-il cohérent au niveau de la protection de l'environnement ?

7. Les impacts écologiques du projet sont-ils connus et tient-il compte des dernières recommandations en la matière ?
8. Est-il tenu compte de la capacité de renouvellement des ressources utilisées et d'éventuels matériaux de substitution ?
9. Le projet constitue-t-il un progrès du point de vue écologique ?

D. Le projet est-il cohérent sur le plan du développement durable ?

10. Améliore-t-il sensiblement la qualité de vie et d'être d'une, plusieurs ou toutes les catégories de la population, y compris les minorités telles que jeunes, personnes âgées, handicapées, malades, étrangers, exclus ?
11. Est-il prévu une évaluation des impacts du projet à court, moyen et long terme ainsi que des adaptations périodiques ?